

POINT TRAVAUX



Novembre 2018 - Chemin des Champs (Montant : 6 500€ TTC)
Réfection de la voirie en gravillonnage bi-couche entre la rue de Miromesnil et la rue de l'Ancien Puits.

Décembre 2018 – Eglise Saint-Martin (Montant : 1 520€ TTC)

Remise en état de la sonorisation (câblage, ensemble ampli-lecteur CD/USB/MP3, micros HF et hauts parleurs)

Novembre 2018 – Bas de Tourville RN27 (Montant : 980€ TTC)

Réparation du radar pédagogique en bordure de la RN27 (côté Rouen) qui avait été endommagé lors d'un accident.

Nov. / Déc. 2018 - Route des Côteaux/Sente de l'Etang (Bas de Tourville)

Travaux d'amélioration du réseau d'assainissement pluvial réalisés par Dieppe Maritime



Décembre 2018 - Ecole primaire (Montant : 1 560€ TTC)

Construction d'une rampe en enrobés pour accès handicapés, en complément des travaux réalisés en 2018, dans le cadre de l'agenda d'accessibilité Programmée 2017/2020.

Décembre 2018 - Carrefour CR1 (Montant : 5 660€ TTC)

Réfection de la voirie en enrobés jusqu'au carrefour avec le CR menant à Aubermesnil.

Décembre 2018 – Cimetière : – Espace cinéraire (Montant 1ère phase : 3 360€ TTC)

Un effondrement s'est produit au niveau de l'espace cinéraire (2mx1.50m). Des premières investigations seront menées très prochainement par un cabinet géotechnique pour constater l'étendue de la cavité souterraine et pour définir les préconisations à mettre en œuvre.



Février 2019 – Route de Beaumais Aire de collecte du verre et des vêtements (Montant : 2 850€ TTC) Remise en état de l'ancienne aire de stockage des containers qui redeviendra opérationnelle en mars prochain, en lieu et place de celle actuellement située au carrefour de la Route des Côteaux et de la Route d'Anneville.



Février 2019 - Rue de Miromesnil (RD.254): Plateau surélevé (Montant global : 6 300€ TTC) Construction d'un plateau surélevé pour sécuriser la traversée entre les écoles et la mairie avec la mise en zone 30.



TOURVILLE INFOS

Tél : 02.35.04.40.41 Fax : 02.35.04.86.59
e-mail : mairie.tourville.surarques@orange.fr
Site de la commune : www.tourville-sur-arques.fr

Édition : FEVRIER 2019

«Vœux du Maire...»

Le vendredi 18 janvier dernier, j'ai présenté les vœux de la municipalité aux Tourvillais en présence de Sébastien Jumel, Député ; Patrick Boulier, Président de Dieppe-Maritime et de Nicolas Langlois, Maire de Dieppe. Une nombreuse délégation d'élus des communes environnantes était présente.

J'ai annoncé que je ne me représenterai pas en mars 2020 pour un nouveau mandat.

Je suis élu de la commune depuis 31 ans dont 12 ans en tant que Maire, et conscient du devoir accompli.

Lionel AVISSE
Maire



« Les Vœux du Maire 2019... »

VIE COMMUNALE

Comment peut-on être aussi irresponsable ?

Lors d'une location de la salle des fêtes, des personnes n'ont rien trouvé de mieux que de voler un extincteur en parfait état de marche dans la cuisine. Ils l'ont remplacé par un autre, usagé, ne pouvant plus servir !! « Dieu merci », il n'y a pas eu à ce jour, nécessité de s'en servir.

Montant de la facture : 150 euros aux frais du contribuable tourvillais.

La bêtise n'a vraiment pas de limite.



D'autre part, nous recevons en mairie des administrés qui se plaignent des excès de vitesse de certains automobilistes dans les rues de Tourville. Malgré de nombreux avertissements et aménagements pour réduire la vitesse ; cela ne suffit pas !! Nous en appelons au « civisme » de chacun !!



LE CAHIER DE DOLEANCES



Dans le cadre du Grand Débat National, le cahier de Doléances a été remis à la Sous-Préfecture de Dieppe.

Aucune doléance n'a été observée dans la commune.

INFORMATION AUX ADMINISTRES

Vous pouvez recevoir toutes les actualités de Tourville (newsletters), en vous inscrivant directement sur le site de la commune www.tourville-sur-arques.fr, en allant dans « Restez connecté à votre mairie ! ».

LA VIE DES ECOLES A NOEL

Le Marché de Noël a été organisé comme les années précédentes à la salle polyvalente avec la participation de la mairie. Les enseignantes et les parents d'élèves ont fait chanter les enfants. De nombreuses pâtisseries, des bijoux et divers objets, fabriqués par les parents, ont été mis en vente au bénéfice des coopératives scolaires. Selon la tradition, le Père Noël a fait une apparition en fin de journée.



« La Chorale des écoles... »



« Le Chocolat Dansant... »



« Le Noël des Nounous... »



« La visite du Père Noël... »

RAMASSAGE DES DECHETS MENAGERS

L'Agglomération Dieppe-Maritime modifie les jours de ramassage à cause du changement de prestataire.



Tourville (Village) : **LE JEUDI**

Tourville (Le Bas) : LE VENDREDI



Tourville (Village) : **LE MARDI**

Tourville (Le Bas) : LE MERCREDI

LE CHIFFRE

1291 Habitants et 537 Logements
comptabilisés suite au Recensement de la population 2018

LOISIRS ET FETES

Loisirs et Fêtes a organisé sa 1^{ère} « Marche de la saison » ce 24 février. **A noter** : la prochaine « Marche » sera organisée le Dimanche 10 Mars et Dimanche 07 Avril 2019. Rendez-vous comme à l'habitude à 9h au Calvaire.

La « Foire à Tout » de Loisirs et Fêtes est prévue le Dimanche 28 Avril 2019 sur le terrain du Presbytère.

Merci de contacter Mr Gricourt au 02.35.04.43.27 pour de plus amples renseignements ou pour vous inscrire.

ENVIRONNEMENT



Le 1er janvier 2019, la loi Labbé est entrée en vigueur pour les particuliers sur l'ensemble du territoire. Elle prévoit une interdiction d'achat, d'usage et de détention de tous les pesticides chimiques pour les jardins, potagers, balcons, terrasses, allées et plantes d'intérieur.

Zéro pesticide, c'est 1000 fois mieux pour ma santé et la planète

L'Agence française pour la biodiversité avec le Ministère de la transition écologique et solidaire, le Ministère des solidarités et de la santé, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation lancent une campagne de communication autour du message « Zéro pesticide, c'est 1000 fois mieux pour ma santé et la planète ».

Cette campagne appelle à un potager, un jardin, un balcon, une terrasse, une allée, une maison sans pesticides. Elle a pour ambition : d'informer sur la loi Labbé et ses interdictions, de valoriser des solutions alternatives aux pesticides chimiques, de donner les dispositions à prendre pour les restes de pesticides, soit les ramener en déchetterie ou

en point de collecte temporaire.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur la loi Labbé : www.jardiner-autrement.fr.

E.S.T.

La «soirée des partenaires» de l'E.S.T. s'est déroulée le 1^{er} Février dernier à la salle polyvalente. La municipalité était représentée par deux élus, et les nombreux participants ont pu découvrir tous les sponsors du Club.



A SAVOIR



L'Insee et la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) réalisent, du 1^{er} octobre 2018 au 31 mai 2019, une enquête statistique sur les conditions de travail et les parcours professionnels.

C'est la seule enquête sur les conditions de travail de cette ampleur qui porte sur l'ensemble des actifs occupés.

Cette enquête vise à cerner au plus près le travail réel tel qu'il est perçu par le salarié.

Sa réalisation permettra d'avoir une vision globale et une description concrète du travail et de son obligation.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités.

Une enquêtrice, **Madame Géraldine CHARLES**, munie d'une carte officielle prendra contact avec certains d'entre vous.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

NUISANCES SONORES

Nous vous rappelons ci-dessous les heures et jours où il est autorisé de tondre le gazon.

(Selon l'arrêté préfectoral relatif au bruit, du 05 mai 1988 - article 4)

Les travaux de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique ou électrique, tronçonneuses, perceuses, débroussailluses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h,
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Merci de votre compréhension !!!

BRUIT
de voisinage

